



Probleme avec un courtier et agence immobiliere

Par **KESHIA**, le **20/06/2010** à **14:50**

Bonjour, Bonjour, j'emprunte seule et j'ai 39 ans. Je gagne 23000 euro annuel soit 1929 euro par mois. Le bien coûte 131 000 et je n'ai pas d'apport pour les frais de notaire. J'ai un crédit à la consommation en cours de 4000 euros. Donc j'ai contacté 2 courtiers pour m'aider à rechercher un financement pour mon bien immobilier. Le premier courtier m'a informé que les banques me refusaient le crédit car j'ai déjà un prêt conso en cours d'un montant de 4000 euros. Soit des échéances de 176 euro par mois et pas d'apport pour les frais de notaire. Donc j'ai faxé les refus à l'agence. Le problème se situe avec le second courtier à qui j'avais pourtant demandé d'arrêter les recherches. Il a quand même trouvé une offre de prêt dans une banque qui m'avait pourtant déjà refusé. Il a faxé à l'agence sans mon accord (sans même me l'avoir montré). Mais pour sortir cette offre, il a volontairement pas mis mon prêt en cours. Évidemment le crédit passe car il n'a pas inclus mon crédit en cours. MAINTENANT L'agence me dit que je suis obligé de prendre cette offre. Alors que j'ai faxé les refus avant les 45 jours. Que faire ?? Si je suis obligé d'accepter ce crédit cela me fera un taux d'endettement de 56%. Ce courtier et cette agence ont-ils le droit d'agir ainsi ?? En plus l'agence me dit que le vendeur peut se retourner contre moi. MERCI pour vos réponses. Aidez-moi svp. Cordialement. merci